



Formation Maintien et Actualisation des compétences Acteur PRAP IBC

MODALITES

Etude préalable :

Rencontre avec le dirigeant d'entreprise pour évaluer les besoins de formation-action PRAP

Dates : à convenir avec l'entreprise, dans un délai maximum de 3 semaines à partir de la demande.

Durée : 7 heures

Lieu :

En intra, dans votre entreprise

TARIF :

Sur devis (-20% pour les entreprises adhérentes)

Les formateurs et formatrices sont certifiés par l'INRS

Prérequis :

Etre titulaire du certificat d'acteur PRAP IBC

Equivalence : aucune

Validation par bloc compétence

Débouchés : Être acteur de la prévention de l'entreprise et force de proposition en matière d'évaluation des risques professionnels (en relation avec le Document Unique)

Suite de parcours possible :

FO PRAP

Passerelle vers d'autres formations : non

Contact :

<http://www.adessi.fr/contact.html>

schmitt.sabine@adessi.fr

Chemin de Montrichard, 54700 PONT A MOUSSON
SIRET : 808 699 177 00016
Déclaration d'activité n° 41 54 03425
54 auprès du préfet de région Alsace
Champagne Ardenne Lorraine.

Objectif :

Maintenir et actualiser les compétences de l'acteur PRAP IBC

Public concerné :

Tous salariés des secteurs Industrie, Bâtiment et Commerce, titulaires du certificat d'acteur PRAP
Groupe de 10 personnes maximum .

Accessibilité aux personnes handicapées :

nous vérifions avec le dirigeant l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Programme :

1. Retours d'expérience
2. Actualisation des connaissances acquises en formation initiale
3. Echanges de pratiques
4. Evaluation des compétences des stagiaires
 - Compétence 1 : savoir se situer en tant qu'acteur PRAP dans son entreprise
 - Compétence 2 : savoir observer et analyser sa propre situation de travail en s'appuyant sur les connaissances du corps humain
 - Compétence 3 : savoir participer à la maîtrise du risque dans son entreprise

Méthode et moyens pédagogiques :

- Exposés théoriques, vidéos...
- Mises en situation sur le terrain et exercices pratiques
- Travaux de groupe
- Matériel de démonstration : charges, seau, balai, bonhomme articulé...
- Matériel audio-visuel

Évaluation :

- Epreuve certificative
- Attestation de stage et de présence
- Attestation individuelle de fin de formation
- Certificat d'acteur PRAP IBC